

SÉANCE THÉMATIQUE SUR LES ACCORDS DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

DIXIÈME EXAMEN TRIENNAL

Proposition du Royaume-Uni

La communication ci-après, datée du 22 février 2024, est distribuée à la demande de la délégation du Royaume-Uni.

1 CONTEXTE

1.1. Les Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) peuvent être conclus dans le cadre d'accords de libre-échange ou en tant qu'accords autonomes. Par exemple, certains types d'ARM engagent un pays à accepter les résultats de procédures d'évaluation de la conformité menées par un organe d'évaluation de la conformité désigné d'un pays partenaire plutôt que sa propre réglementation, et vice-versa. Cela permet aux fabricants de travailler avec des organes d'évaluation de la conformité établis dans des endroits facilement accessibles, réduit la charge liée à la certification et accroît la compétitivité des exportations.

1.2. D'après des données, les ARM peuvent encourager les entreprises à exporter et accroître les échanges.¹ Ces accords favorisent le commerce des marchandises en abaissant les obstacles non tarifaires associés à l'évaluation de la conformité tout en préservant une autonomie en matière de réglementation.

1.3. L'article 6.3 de l'Accord OTC reconnaît l'importance des ARM pour ce qui est de l'acceptation des résultats des procédures d'évaluation de la conformité. Cet article encourage les Membres à envisager de négocier des accords de reconnaissance mutuelle des résultats de leurs procédures d'évaluation de la conformité, si un autre Membre en fait la demande.

2 PROPOSITION

2.1. Compte tenu de l'importance des ARM, le Royaume-Uni propose d'organiser une séance thématique visant à étudier l'intérêt et les avantages présentés par le recours aux ARM, pour que les Membres aient une meilleure connaissance de ces outils et de leur rôle dans la réduction des obstacles au commerce.

2.2. Les sujets et domaines d'intérêt pourraient notamment être les suivants:

- a. Les divers types d'ARM et les avantages qu'ils procurent.
- b. Les expériences acquises par les Membres en matière d'élaboration et de conclusion d'ARM dans différents secteurs.

¹ Voir Vancauteran, M. (2009). Trade effects of approaches intended to facilitate acceptance of results of conformity assessment: What is the evidence?

- c. Les difficultés liées à la conclusion et à la mise en œuvre des ARM.
 - d. Le partage de données d'expérience sur la manière dont les Membres ont fait connaître les dispositions des ARM auprès des entreprises et l'impact des ARM sur celles-ci, par exemple sur les MPME.
 - e. Les secteurs susceptibles de présenter un intérêt pour la conclusion d'ARM et la façon dont ces accords peuvent contribuer à relever les futurs défis mondiaux.
-